CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E5769** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Raison sociale : CERM'SOLS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/07/2026

Capital : 80 000

94 CHEMIN DE LA PEYRETTE
31170 TOURNEFEUILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : 730 800 562 00045

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 0038111

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 052361526

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 052361526

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 05 61 58 03 00 **Fax :** 05 61 58 42 55

Portable : 06 63 31 54 34

Responsabilité légale :
SALVADOR PIERRE HUBERT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : secretariat@cermsols.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 209 772 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6211	Revêtements textiles en dalles	7	06/07/2023
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)		06/07/2023
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)		06/07/2023
6224	Revêtements résilients "Système douche"		25/06/2025
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 12:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.